LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Roselyne ROCABOY (pouvoir à Arlette HINGANT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Henri DUROS (pouvoir à Joël FERRON), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Marie-Thérèse PITHON (pouvoir à Éric ROBIN), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Gwénaëlle KERVELLA, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_04 DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTERIEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET RÈGLES D'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES

Vivre en collectivité impose le respect de règles nous autorisant et nous permettant d'évoluer dans un milieu, où le respect de chacune et chacun doit être notre ligne de conduite et dans des conditions permettant de garantir la prévention des risques.

La mise à jour du règlement intérieur en matière d'hygiène et sécurité a pour ambition de définir de manière claire et précise, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales et obligations au sein de Loudéac Communauté et du CIAS de Loudéac Communauté.

Le présent règlement est également destiné à faciliter l'intégration des nouveaux agents. Il favorisera le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Ce règlement intérieur s'appuie sur les dispositions règlementaires.

La prévention et la sécurité dans le travail doivent devenir un état d'esprit, un engagement de chacun des acteurs. Pour atteindre cet objectif, nous devons agir ensemble.

Il sera mis à disposition des agents de Loudéac Communauté et du CIAS de Loudéac Communauté via le portail MEGALIS et porté à connaissance des agents par les responsables de service.

Un exemplaire papier sera inséré dans la mallette SST présente dans tous les lieux de travails intégrant les documents ou informations utiles aux agents en matière de santé et sécurité.

Le RI se présente en 7 chapitres (Les dispositions générales, les locaux et équipements, les véhicules et engins, la santé secours, la prévention des harcèlements, les conduites addictives, les formations). Il peut être complété de notes ou procédures spécifiques après validation de l'autorité territoriale.

VU l'avis favorable posé en séance du 15 décembre 2025 par la F3SCT ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver le règlement intérieur en santé et sécurité au travail ainsi que la charte informatique ;
2. D'autoriser les conditions de la mise à disposition de véhicule de service avec remisage dans les conditions définies dans le règlement intérieur ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement et à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	47	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	60	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.02.06 15:07:30 +01'00'

Date : 2026.02.06 15:05:44 +01'00'